

Réf. : RL/DL/NC/2024- 17

Objet : convocation conseil municipal



Madame la Conseillère municipale,  
Monsieur le Conseiller municipal,

Conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil municipal, prévue :

**Mardi 3 septembre 2024**  
**A 18 heures 30**  
**Salle du Conseil Municipal – Mairie de Moissac.**

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>3</b>
Procès-verbal de la séance du 04 juillet 2024	3
<b>INTERCOMMUNALITE</b>	<b>4</b>
1. Adhésion au SMEC de la commune de Fajolles pour la compétence « assainissement collectif » emportant adaptation des statuts du syndicat	4
<b>FINANCES</b>	<b>7</b>
2. Délibération portant exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés en zone « France Ruralités Revitalisation ».	7
<b>PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES - LOCATIONS</b>	<b>9</b>
3. Approbation de l'avenant n°2 à la promesse de vente entre la ville et la société KALIOLOG pour la cession d'un ensemble immobilier sis impasse Charles BAUDELAIRE	9
4. Acquisition d'un bien immobilier cadastré DK 1106, situé rue Wladislas NOWAK	13
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>19</b>
5. OPAH-RU 2019/2024 (période : 2019-2024) Attribution de subventions communales à des propriétaires occupants dans le cadre des aides A.N.A.H	19
<b>ENFANCE</b>	<b>24</b>
6. Avenants aux conventions d'objectifs et de financement de la CAF	24
7. Convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site	33
8. Projet Educatif Territorial (PEDT)	39

**COMMERCE** 87

9. Attribution de subventions dans le cadre de l'aide au loyer pour l'installation de commerçants sur la commune de Moissac 87

**INFORMATIQUE** 89

10. Avenant n°1 à la convention d'adhésion générale au pôle informatique – Prestation de la messagerie et de sensibilisation aux risques cyber 89

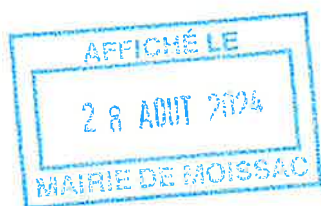
**DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELIBERATIONS DU 23 JUILLET 2020, DU 19 MAI 2022 ET DU 12 DECEMBRE 2022 ATTRIBUANT DES DELEGATIONS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** 92

11. Décisions n°2024 – 115 à n°2024 - 140 92

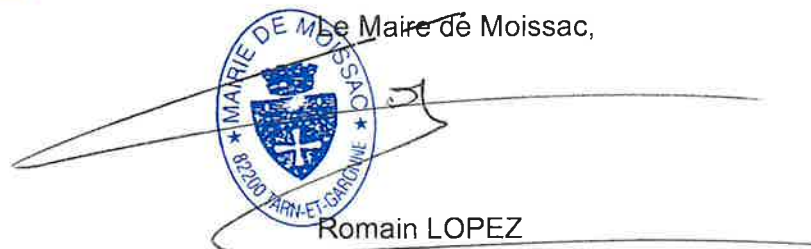
**QUESTIONS DIVERSES**

Pour chacune des questions énumérées ci-dessus qui seront soumises à une délibération, des notes explicatives de synthèse sont jointes à la présente convocation.

Vous remerciant de votre présence, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère municipale, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de mes respectueuses salutations.



Fait à Moissac, le 28 août 2024

Le Maire de Moissac,  
  
Romain LOPEZ

Pièces annexes :

- 01 – Procès-verbal de la séance du 04 juillet 2024.
- 02 – Décisions n° 2024 - 115 à n° 2024 – 140